### La reconnaissance des cancers professionnels en Europe

Jacques Brugère, Claire Naud\*

Le pourcentage de cancers attribuables à des facteurs professionnels est estimé à 4 % de l'ensemble des cancers. Ce taux, accepté par les experts de nombreux pays industrialisés, correspond à 8 % chez l'homme et 1 % chez la femme. Il est très probable que ces taux sont sous-estimés dans le cas des cancers broncho-pulmonaires, dont 15 à 20 % pourraient être liés à des agents cancérogènes inhalés sur les lieux de travail, quel que soit le tabagisme.

## La sous-déclaration des cancers professionnels en Europe

Le taux de cancers reconnus comme maladie professionnelle dans les pays européens varie de 5 à 12 % de l'effectif estimé à 4 % du total des cancers. Les données disponibles, très insuffisantes, masquent l'ampleur réelle du problème de santé publique représenté par les cancers professionnels. La médiocre lisibilité sociale de ces cancers contribue à retarder les efforts de prévention. Pour nombre de décideurs médicaux ou administratifs, le problème des cancers professionnels demeure marginal. Pourtant, on estime que, pour 450 millions d'Européens, sur 2 millions de cancers par an, environ 100.000 seraient des cancers professionnels.

En Europe, de nombreux médecins ne sont pas sensibilisés aux problèmes posés par les cancers professionnels et, plus généralement, aux liens entre la santé et les conditions de travail. Les médecins, en particulier les médecins du travail, les cancérologues, les spécialistes d'organes concernés, et les personnels des caisses d'assurance maladie ont un rôle majeur à jouer dans la reconnaissance de l'origine professionnelle de certains cancers. Une formation complémentaire est nécessaire. Les pointsclés sont la reconstitution systématique du cursus professionnel, la recherche de périodes d'exposition à des cancérogènes sur les lieux de travail, la connaissance des modalités de la déclaration des cancers professionnels, ainsi que l'intérêt individuel, familial et collectif de la reconnaissance.

#### Estimation et reconnaissance des cancers professionnels. Quelques données européennes (1999-2000)

	Population (millions)	Nouveaux cancers/an	Estimation des cancers professionnels	Cancers reconnus en maladie professionnelle	% des cas liés àl'amiante
France	57,3	250.000	10.000	900	83
Royaume-Uni	57,5	241.875	9.670	806	82
Allemagne	79,1	367.641	14.700	1.889	75
Belgique	10,2	46.339	1.850	149	70
Danemark	5,1	29.657	1.180	79	76
Finlande	5,2	22.201	890	110	-

# Reconnaissance et réparation dans 13 pays européens

Un forum européen organisé par Eurogip<sup>1</sup> en septembre 2000 a réuni l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Suède et la Suisse. A partir d'un cas de cancer du poumon observé chez un travailleur de l'amiante atteint d'une asbestose, une simulation a comparé les procédures.

- Homme de 50 ans, ancien fumeur. Salaire brut : 2.500 €/mois. Arrêt de travail de 8 mois pour pneumonectomie
- + chimiothérapie. Reprise du travail impossible. Décès 5 mois plus tard, laissant une veuve avec 2 enfants de 1 et 4 ans. D'un premier mariage, 4 enfants vivants, âgés de 23, 20, 18 et 17 ans.

Les indemnisations accordées doivent être analysées en tenant compte de la situation économique de chaque pays.

Les résultats sont les suivants :

- la maladie est reconnue comme professionnelle dans 10 pays sur 13, avec réserves en Grèce, Italie et Suède;
- le facteur tabac est pris en compte dans 3 pays sur 13 (Autriche, Italie, Suède);
- le niveau de prise en charge est de 100%, sauf en Suède;
- l'indemnisation de l'invalidité temporaire pour les 8 mois d'arrêt varie de 5.000 à 23.000 €. Elle est en moyenne de 16.000 €;
- le taux d'incapacité permanente est de 100 % dans
  7 pays et varie de 60 à 85 % dans 6 autres;

\*Conseillers médicaux, Ligue Nationale contre le Cancer, Paris

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Groupement de l'Institution Prévention de la Sécurité sociale française pour l'Europe. Eurogip vient de publier trois nouveaux rapports sur les maladies professionnelles dont un fait l'état des lieux des cancers professionnels en Europe. Voir : www.eurogip.fr.

- la prestation mensuelle versée pour l'incapacité permanente varie de 700 à 3.375 €. Elle est en moyenne de 1.800 €. A ce titre, le Danemark attribue un capital (39.375 €) et la Suisse, une indemnité;
- la prise en charge des frais funéraires varie de 0 à 3.865 € (moyenne de 1 470 €);
- la rente mensuelle versée à la veuve varie de 260 à 1.250 €. Elle est en moyenne de 690 €. Le Danemark attribue un capital à la veuve (13.467 €);
- la rente mensuelle par enfant varie de 75 à 500 €.
   Elle est en moyenne de 250 €;
- le pourcentage du salaire de la victime retenu pour le calcul des prestations aux ayants droit varie de 100 à 50 %. Il est en moyenne de 80%.

## Les disparités sont importantes en Europe

Les conditions de reconnaissance sont fondées sur des tableaux ou des listes de maladies professionnelles très différents selon les pays. Le principe de présomption d'imputabilité n'est pas admis dans tous les pays et les conditions de son application sont très variables. Les procédures de déclaration répondent à deux logiques différentes. Si la déclaration est faite par le médecin, la prévention est privilégiée. Si elle est laissée à l'initiative du malade, les droits de la victime sont privilégiés. Le montant des prestations versé aux victimes varie d'un pays à l'autre, en fonction du salaire de référence et de la fraction de salaire prise en compte. Le fondement du calcul de l'incapacité permanente est fondé soit sur l'incapacité fonctionnelle, soit sur l'incapacité professionnelle, soit sur la diminution de la capacité de gains.

## Les actions de la Ligue française contre le cancer

En 2000, des brochures sur les cancers professionnels ont été réalisées et diffusées aux médecins du travail, cancérologues, radiothérapeutes et spécialistes confrontés aux cancers professionnels les plus fréquents, pneumologues, oto-rhino-laryngologistes, dermatologues, urologues et hématologistes. S'inspirant de ce texte, la Fédération belge contre le cancer a réalisé une brochure plus complète destinée aux professionnels. Le but de ces brochures est d'informer les médecins de l'intérêt et des modalités de la déclaration, de les inciter à rechercher dans le passé professionnel de leurs malades atteints de cancer un éventuel contact avec des cancérogènes sur les lieux de travail, à les conseiller sur une éventuelle déclaration ou une consultation en service de pathologie professionnelle. Une traduction de la brochure française en anglais a été adressée aux membres de l'ECL (European Cancer Leagues). En collaboration avec la Fédération belge, la Ligue française achève une courte brochure destinée aux médecins généralistes, ainsi qu'une brochure destinée aux enseignants du technique et du professionnel.

Les Sociétés de Pneumologie de Langue Française et de Médecine du Travail ont entrepris conjointement une action de formation des pneumologues français, les incitant à rechercher systématiquement une cause professionnelle chez tous les patients atteints d'un cancer du poumon. Les questionnaires sont édités et routés par la Ligue.

Un site web d'information sur les cancers professionnels est en cours de réalisation. Réalisé avec Sylvie Platel, responsable du Centre d'information et de documentation de la Ligue, il est destiné aux malades et à leurs proches, ainsi qu'au public. Il a l'ambition de couvrir et d'actualiser tous les aspects, administratifs, sociaux, réglementaires, législatifs, des cancers professionnels et d'offrir un forum de discussion.

Le groupe de travail européen sur les cancers professionnels, créé par la Ligue française implique diverses Ligues européennes contre le cancer, dans le cadre de l'ECL. Il fonctionne depuis trois ans, avec le concours du Pr Jean-Claude Pairon. Son but est de persuader les professionnels de l'insuffisante réparation des cancers professionnels en Europe, de rédiger des textes en commun, d'augmenter le nombre de déclarations et d'améliorer la reconnaissance des cancers professionnels et la qualité de leur réparation.

Ligue française contre le cancer : http://www.ligue-cancer.asso.fr/

European Cancer Leagues : http://ecl.uicc.org/

Union Internationale contre le Cancer: http://www.uicc.org/

### France : cancers attribuables à des facteurs professionnels

L'Institut National de Veille Sanitaire vient de publier un rapport d'Ellen Imbernon portant sur une estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France.

Le rapport souligne que les maladies d'origine professionnelle pèsent d'un grand poids sur la santé de la population, et elles sont une des sources majeures des inégalités sociales de santé. Ainsi, le rôle des expositions à des facteurs physico-chimiques en milieu de travail est tel qu'on estime qu'environ la moitié des différences sociales de mortalité par cancer du poumon constatées dans les pays industrialisés est expliquée par l'exposition à des facteurs d'origine professionnelle; or, ces différences sociales sont très fortes, les ouvriers mourant 3 fois plus de cancer du poumon que les cadres. La place des expositions professionnelles à des facteurs physico-chimiques est d'ailleurs du même ordre de grandeur pour les cancers de la vessie, dont les facteurs professionnels expliqueraient la moitié des différences sociales observées pour cette pathologie.

Le rapport met en évidence la sous-déclaration des cancers professionnels. Les taux estimés de sous-déclaration sont eux-mêmes très variables en fonction du type de cancer et du type d'exposition. Le mésothéliome de la plèvre et les cancers du nez sont actuellement les moins mal reconnus (le taux de reconnaissance se situe autour de 50 % des cancers attribuables à des facteurs professionnels). Pour les cancers du poumon, le taux de reconnaissance se situerait autour de 20 % (les reconnaissances concernent pour l'essentiel les cancers du poumon attribuables à l'amiante). Pour les leucémies, le pourcentage de reconnaissances serait de 10 % et pour les cancers de la vessie, il se situerait autour d'1 % avec 7 cas reconnus pour un total de cancers attribuables à des facteurs professionnels qui se situe dans une fourchette allant de 625 à 1.110 cas.

Le texte intégral du rapport peut être consulté sur le site : http://www.invs.sante.fr/publications/2003/cancers\_pro/rapport\_cancer\_pro.pdf